

## **Doctorat par VAE & sur travaux**

Université Paris-Est propose, outre la formation initiale, d'effectuer sa thèse selon deux autres formes :

- par validation des acquis d'expérience (VAE)
- sur travaux

### **Doctorat par VAE**

Selon la loi n° 2002-73 dite de modernisation sociale du 17 janvier 2002, « toute personne engagée dans la vie professionnelle depuis au moins trois ans peut demander et obtenir tout ou partie d'un diplôme en faisant valider les acquis de son expérience professionnelle et personnelle par la validation des acquis de l'expérience ».

- Lire la suite de Doctorat par VAE

### **Doctorat sur travaux**

Université Paris-Est (UPE) propose une modalité de préparation du doctorat lorsque des travaux de recherche ont déjà été réalisés par le candidat. Différente de la procédure de doctorat par « Validation des Acquis de l'Expérience », elle prend exclusivement en compte les travaux et études rédigés par le candidat au moment du dépôt de sa demande et ne requiert a priori aucune recherche nouvelle.

- Lire la suite de Doctorat sur travaux
-